ÉCO-CONTRIBUTION 2023

Barème différencié par matériau applicable au 1er janvier 2023 (prix en € HT/kg)

	ASSISE	RANGEMENT	PLAN DE POSE	AUTRES
SUPÉRIEUR À 50% AUTRES OU AUCUN MATÉRIAU MAJORITAIRE	0,17	0,17	0,16	0,21*
SUPÉRIEUR À 50% PLASTIQUES	0,16	0,16	0,15	0,19
SUPÉRIEUR À 50% BOIS	0,15	0,15	0,14	0,18
SUPÉRIEUR À 50% MÉTAUX	0,14	0,13	0,13	0,14
SUPÉRIEUR À 95% MÉTAUX**	0,05	0,04	0,04	0,05

^{*} Barème pour les matelas et sommier

- **ASSISE** : correspond aux éléments de mobilier professionnel permettant de s'asseoir.
- RANGEMENT : constitué des armoires, caissons, servantes et autres dessertes
- **PLAN DE POSE**: constitué des éléments de bureaux, de tables et plans particuliers comme les tableaux d'écriture.
- **AUTRES :** principalement constitués d'éléments d'ameublement ne faisant pas partie des 3 principales familles Valdelia (cabine d'essayage, isoloir, cloisonnette...).

<u>A noter</u>: dans le cas d'un produit qui ne présenterait pas de matériau majoritaire à plus de 50%, le produit sera classé dans la sous famille « supérieur à 50 % autres ou aucun matériau majoritaire ».



Valdelia

Zac de l'hers, 93 rue du Lac 31670 Labège

Éco-organisme

agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Rendez-vous sur www.valdelia.org

contact@valdelia.org



^{**} Ce barème supérieur à 95% métaux s'applique exclusivement aux unités fonctionnelles et non aux composants.

ÉCO-CONTRIBUTION 2023

Barème différencié par matériau applicable au 1er janvier 2023

	FAMILLE VALDELIA	MONTANT EN € HT/KG
PRODUITS CONSTITUÉS À PLUS DE 50% EN MASSE DE MÉTAL	DÉCORATION	0,02
PRODUITS CONSTITUÉS À PLUS DE 95% EN MASSE DE MÉTAL	DÉCORATION	0,01
PRODUITS CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT EN MASSE DE BOIS	DÉCORATION	0,01
PRODUITS CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT EN MASSE DE PLASTIQUE (ABS, PP,)	DÉCORATION	0,01
PRODUITS CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT EN MASSE DE PLASTIQUE PVC	DÉCORATION	0,01
PRODUITS CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT EN MASSE DE TEXTILE (HORS REVÊTEMENT DE SOL)	DÉCORATION	0,10
PRODUITS CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT EN MASSE D'AUTRES MATÉRIAUX	DÉCORATION	0,21
PRODUITS DE REVÊTEMENT DE SOL PVC	SOL	0,02
PRODUITS DE REVÊTEMENT DE SOL HORS PVC	SOL	0,03



Valdelia

Zac de l'hers, 93 rue du Lac 31670 Labège

Éco-organisme

agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Rendez-vous sur www.valdelia.org

contact@valdelia.org



DÉCLARATION SIMPLIFIÉE

Modalités de déclaration simplifiée pour les « petits metteurs en marché »

Le système de déclaration simplifiée ainsi proposé pourra s'appliquer à tous metteurs en marché en faisant la demande **si et seulement** si les critères* suivants sont respectés :

- Moins de 600 unités vendues par an
- Le montant total des éco-contributions doit être inférieur à 2 000 €

Les produits issus de la catégorie « 10° Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité » selon Article R. 543-240. du Code de l'environnement ne peuvent bénéficier de cette déclaration simplifiée.

L'éco-contribution applicable sera définie **uniquement** selon les familles (unité fonctionnelle) suivantes indifféremment du matériau majoritaire et du poids du produit mis sur le marché

	ASSISE	RANGEMENT	PLAN DE POSE	AUTRES (dont couchage)
€ PAR UNITÉ	2	10	7	8

Une **déclaration trimestrielle** des quantités vendues sera demandée aux metteurs sur le marché ou au mandataire.



Valdelia

Zac de l'hers, 93 rue du Lac 31670 Labège

Éco-organisme

agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Rendez-vous sur www.valdelia.org contact@valdelia.org



^{*}Ces critères sont cumulatifs.